

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « BELPARK s.a. », représentée par Monsieur BAUDET Jeremy, dont les bureaux se trouvent Boulevard de l'Europe 100 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Boulevard de l'Europe, 100 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°33B5, 33H2, 33M4, 33P5, 33S4, 33T2, 33V2, 33W2, 550D, 550E.

Le projet a pour objet la transformation progressive de la zone actuellement associée au « Loup-Garou » vers un nouvel univers thématique intitulé « Festival World ».

Elle comprend principalement :

1. la démolition de plusieurs constructions existantes, dont la gare d'embarquement et de débarquement de l'attraction actuelle, le point photo, une scène couverte, le bâtiment « Cinéma 4D », des cabines électriques et certains éléments annexes ;
2. la construction de nouveaux bâtiments liés au fonctionnement de l'attraction et à l'accueil des visiteurs : nouvelle gare avec boutique, atelier d'entretien, bloc sanitaire, kiosque de vente et nouvelle cabine électrique ;
3. l'adaptation et l'extension de l'attraction « Loup-Garou », avec remplacement de sa structure et évolution vers un coaster hybride bois/acier ;
4. la mise en place de décors et d'éléments de scénographie participant au nouvel univers thématique ;
5. le réaménagement des abords immédiats, la légère déviation d'une voirie interne technique, l'adaptation ponctuelle d'un cheminement de secours et l'extension d'un mur antibruit existant au sud-est du site.

Les nouvelles constructions prennent place au droit ou à proximité immédiate des installations démolies. La nouvelle gare et la boutique s'implantent notamment à l'emplacement de l'actuel « Cinéma 4D », tandis que le garage technique et les sanitaires prennent place dans une zone déjà aménagée, en lien direct avec le fonctionnement de l'attraction.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial :

L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Alexandra De Jaeger), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 1^{er} septembre 2026 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : permisurbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 27 août 2026 et clôturée le 10 septembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : permisurbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 26/126.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10 septembre 2026 à 11h, au Service urbanisme.

A Wavre, le 13 août 2026